

Culture, loisirs et tourisme (26)

En bref

Le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme est composé de divers sous-secteurs: les activités des bibliothèques, archives publiques, musées et autres activités culturelles, les activités des agences de voyage et des voyagistes, les autres services de réservation et activités connexes, les activités créatives, artistiques et de spectacle, les organisations de jeux de hasard et d'argent, les activités liées aux sports et les activités récréatives et de loisirs.

Ce secteur, composé d'activités plus ou moins diverses, présente des conditions de travail qui se différencient fortement selon que le travailleur exerce dans le domaine purement artistique (musique, arts du spectacle, etc.), l'événementiel ou dans le domaine culturel (activités de bibliothèque, musées, etc.). Le parcours pour arriver à vivre de son métier dans le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme varie tout autant. En effet, des formations poussées sont nécessaires pour tenter d'exercer certains métiers alors que pour d'autres des formations de base suffisent. Toutefois, la numérisation de l'économie oblige désormais tous les acteurs à interagir avec leur public via Internet et les technologies numériques.

Le secteur touristique peut se décliner dans une multitude d'activités. Néanmoins, on observe dans la branche d'activité spécifique à la vente de produits touristiques une forte concurrence suite à une croissance de l'offre et de la demande, notamment en ligne.

Les secteurs événementiel et culturel sont ceux qui ont été les plus touchés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les grands rassemblements ont été interdits de mars à septembre et à nouveau dès le mois d'octobre 2020. Les concerts, les spectacles, les festivals et événements sportifs ont été annulés durant ces périodes. Le chômage temporaire a été de mise pour les salariés du secteur. A partir de septembre, certains événements ont repris pour une courte durée mais avec une jauge de public revue à la baisse et des obligations liées à la sécurité et l'hygiène. La rentabilité des événements a donc été fortement mise à mal, d'autant plus qu'il était impossible de connaître à l'avance la fréquentation du public dans les théâtres et les concerts lors de la réouverture. Le cinéma a quant à lui perdu entre 80 et 90 % de ses spectateurs. En ce qui concerne le tourisme, l'été 2020 a vu les Belges pratiquer davantage le tourisme national. De bons résultats viennent adoucir les lourdes pertes du printemps.

	Nombre d'établissements en 2019	Nombre de postes de travail salarié en 2019	Nombre de travailleurs indépendants en 2019 (1)
Wallonie	2.902	16.781	12.566
Bruxelles-Capitale	1.473	12.117	4.964
Flandre	4.668	33.460	28.151
Belgique	9.043	62.358	46.210

Sources : ONSS - statistiques décentralisées juin 2019 et INASTI 2019, calculs le Forem

(1) Les indépendants exerçant en Belgique et résidant à l'étranger sont comptabilisés uniquement au niveau du pays. La somme des indépendants pour les 3 régions peut donc être inférieure au nombre d'indépendants en Belgique.

En détail

Activités du secteur

Description du secteur

Le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme est composé de cinq grandes parties (1).

La première, **les activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes** est composée de différents sous-secteurs :

- Les activités des agences de voyages et voyagistes
- Les autres services de réservation et activités connexes c'est-à-dire la fourniture d'informations touristiques, les activités des guides touristiques et les activités de promotion du tourisme ainsi que la vente de billets pour des spectacles, manifestations sportives, etc.

La seconde, **activités créatives, artistiques et de spectacles**, englobe les activités suivantes :

- Arts du spectacle vivant (activités exercées par des artistes indépendants dans le domaine des arts dramatiques et musicaux tels que des acteurs, danseurs, musiciens, conteurs, conférenciers, etc.)
- Activités de soutien au spectacle vivant (la promotion et l'organisation des spectacles, la conception et réalisation de décors, les services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage et les autres activités du type metteurs en scène, chorégraphes, etc.)
- La création artistique (sculpteurs, peintres, graveurs, écrivains, restauration d'oeuvres d'art, les activités des journalistes indépendants, etc.)
- La gestion de salles de spectacle (salles de théâtres, de concert, exploitation de centres culturels, etc.)

La troisième, **bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles** comprend :

- La gestion des bibliothèques, médiathèques et ludothèques ainsi que la gestion des archives publiques
- La gestion des musées
- La gestion des sites, monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- La gestion des jardins botaniques, zoologiques et des réserves naturelles

La quatrième, **l'organisation de jeux de hasard et d'argent**, comprend l'exploitation d'installations de jeux de hasard telles que les casinos, salles de bingo et terminaux de jeux vidéo, et la fourniture de services de jeux de hasard, tels que loteries et paris mutuels.

La cinquième, **les activités sportives, récréatives et de loisirs**, est composée des sous-secteurs suivants :

- Les activités liées au sport qui comprend la gestion d'installations sportives, les activités de clubs de sports, les activités de centres de culture physique et les autres activités liées au sport telles que les ligues et fédérations sportives, les activités des sportifs indépendants professionnels, les arbitres, les activités liées à la promotion de manifestations sportives, etc.
- Les activités récréatives et de loisirs. Ce groupe est composé des activités foraines, des parcs d'attractions et des parcs à thèmes ainsi que de l'exploitation des salles de billard et de snooker, de l'exploitation de domaines récréatifs et d'autres activités récréatives comme la location d'équipements de loisirs ou l'exploitation d'infrastructures des plages, etc.

Le secteur aujourd'hui

L'année écoulée fut particulièrement difficile pour le secteur des loisirs, de la culture et du tourisme. Souvent contraintes à la fermeture, les activités culturelles paient le prix fort de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Les loisirs et le tourisme ont connu des évolutions plus contrastées. Parfois totalement interdits, comme les sports, parfois en manque cruel de public comme les musées, parfois en plein boom économique comme la location de gîte. Ces phénomènes seront traités en fin de section, après un aperçu des défis structurels du secteur sur un plus long terme.

Par sa propre définition, ce secteur possède de multiples aspects que l'on peut relier avec d'autres secteurs (Horeca, non-marchand, technologies de l'information et de la communication, etc.). Pour cette raison,

l'analyse s'attache à expliquer les différentes facettes de ce secteur plutôt que l'ensemble comme entité unique.

" Historiquement, les liens entre l'économie et la culture ont longtemps été considérés avec scepticisme. Les secteurs artistique et culturel semblaient ne revêtir qu'une importance secondaire pour l'État en termes d'économie et d'emploi. La culture était davantage perçue comme une composante sociopolitique que comme un domaine pouvant ou devant être soumis aux critères économiques " normaux ", ces critères étant considérés comme incompatibles avec elle. Au cours des quinze dernières années, deux processus indépendants et interactifs au niveau de leur développement ont toutefois vu le jour, l'"économisation " de la culture, d'une part, et la "culturation" de l'économie, d'autre part" (2).

Lorsqu'on parle de culture, cela reprend bon nombre d'activités qui se répartissent dans deux dimensions différentes : le non-industriel et l'industriel. Le premier de ces deux domaines englobe tout le côté artistique du culturel, comme les arts visuels et musicaux, les arts du spectacle et le patrimoine. Le second concerne davantage la culture comme un produit commercial. La différence entre ces deux branches est que l'une est destinée à une utilisation à un moment donné à un endroit donné et l'autre à une diffusion de plus grande échelle et qui est reproductible à l'identique (3). Les types de financement des activités peuvent également grandement varier (4).

Le domaine artistique fournit différents profils de travailleurs. Selon que l'on choisisse une voie plutôt qu'une autre (musique classique, art lyrique, comédie, danse, etc.), les formations et le cadre professionnel peuvent radicalement changer. Le parcours professionnel aussi peut varier énormément. De l'académie à l'auto-apprentissage, il y a une palette importante de chemins qui mènent à une carrière artistique.

Avec les avancées technologiques, la branche culturelle de ce secteur devient le fournisseur de contenus des services de technologies de l'information et de la communication (TIC). Les multimédias regroupent aussi bien les télécommunications, la presse, la publicité, tout ce qui touche à l'audiovisuel, les jeux vidéo, etc. Les progrès réalisés dans ce domaine l'amènent donc à être un des secteurs les plus ouverts à la création.

La partie tourisme du secteur comprend les attractions touristiques, la promotion du tourisme, les agences de voyage, ... Or, les acteurs de cette branche voient le tourisme comme un secteur à part entière, multidimensionnel qu'il apparaît illusoire de baliser de manière précise. L'organisation mondiale du tourisme en donne la définition suivante : " les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ". Les activités potentiellement concernées par le tourisme sont par conséquent beaucoup plus nombreuses que celles délimitées par la classification NACE-BEL. La lecture de la fiche relative au secteur de l'Horeca peut apporter un complément d'informations à ce sujet. La récente étude du Forem concernant l'économie numérique dans le tourisme montre l'importance de l'impact des nouvelles technologies sur le secteur. La planification du voyage et la réservation se font massivement en ligne. La présence des acteurs touristiques sur la toile devient donc capitale, que ce soit via des sites classiques mais aussi via les réseaux sociaux et les nombreux sites d'avis. Par ailleurs, l'expérience touristique ne peut plus se passer des outils mobiles?: smartphones, tablettes, casques de réalité virtuelle. Le développement des produits numériques touristiques est en pleine expansion et cela devrait continuer dans les années à venir. (5). Toutefois, une enquête auprès des opérateurs privés de tourisme wallons pointe les progrès à réaliser dans le domaine de l'«?e-tourisme?», le tourisme numérique (6).

Cette évolution du secteur entraîne un déplacement de l'emploi du front office vers le back office et, fatalement des pertes d'emploi. La faillite en 2019 du voyageur Thomas Cook est un signe du changement du modèle économique du sous-secteur du tourisme. Cette tendance fut encore amplifiée par la crise du Coronavirus pendant laquelle la quasi-totalité des agences de voyages ont connu des pertes sévères.

La Wallonie connaît une croissance et un développement de ses attractions touristiques ces dix dernières années. Néanmoins, cette progression n'est pas perceptible dans toutes les communes wallonnes?: le fait de disposer d'infrastructures complètes de tourisme (sites naturels, attractions et des logements ainsi que des établissements de restauration) permet une croissance plus rapide de l'activité touristique. Par ailleurs, la fréquentation des attractions wallonnes reste fortement belge (plus de sept personnes sur dix) (8), phénomène encore amplifié par la pandémie de 2020 pendant laquelle les voyages hors du pays étaient découragés.

En 2019, on compte 3,7 millions arrivées touristiques en Wallonie pour près de 9 millions de nuitées (+ 6,4%). Environ 40 % des touristes en Wallonie viennent de l'étranger (7).

La connaissance des langues étrangères (surtout le néerlandais et l'anglais) est indispensable et constitue un élément majeur de la politique et des pratiques de formation du personnel.

En 2018, le sous-secteur du sport a généré un peu moins d'un tiers de l'emploi de l'ensemble de ce secteur en Belgique. Ces dernières années, le loisir sportif a été à la base de la création de nombreux emplois. La volonté de rester plus longtemps actifs et en bonne santé ainsi que l'engouement médiatique ont permis de faire progresser régulièrement le nombre d'affiliés dans des clubs sportifs et de diversifier les disciplines proposées au public. La volonté politique d'accompagner les jeunes talents pour obtenir de meilleurs résultats dans le sport de haut niveau peut également expliquer cette croissance. La création d'emplois, s'effectue grâce à l'ouverture de salles de sport, de l'enseignement sportif, des métiers liés à la santé des sportifs, etc.

Les secteurs événementiel et culturel sont ceux qui ont été les plus touchés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les grands rassemblements ont été interdits de mars à septembre et à nouveau dès le mois d'octobre 2020. Les concerts, les spectacles, les festivals et événements sportifs ont été annulés durant ces périodes. Le chômage temporaire a été de mise pour les salariés du secteur. A partir de septembre, certains événements ont repris pour une courte durée mais avec une jauge de public revue à la baisse et des obligations liées à la sécurité et l'hygiène. La rentabilité des événements a donc été fortement mise à mal, d'autant plus qu'il était impossible de connaître à l'avance la fréquentation du public dans les théâtres et les concerts lors de la réouverture. Le cinéma a quant à lui perdu entre 80 et 90 % de ses spectateurs. En ce qui concerne le tourisme, l'été 2020 a vu les Belges pratiquer davantage le tourisme national. De bons résultats viennent adoucir les lourdes pertes du printemps.

(1) SPF Economie, P.M.E., *Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives*

(2) J. JUROWICZ, *Le développement culturel, un atout économique??*, SAW-B, août 2006.

(3) KEA European Affairs, *L'économie de la culture en Europe*, 2005

(4) J.-G. LOWIES, *L'évaluation des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles, 2012.

(5) [Le Forem, Effets de la transition numérique sur le secteur du tourisme en termes d'activités, métiers et compétences, 2016.](#)

(6) G. RAFFOUR, *Les nouvelles tendances de consommation touristique portées par le tourisme en ligne, analyse présentée aux ateliers du tourisme le 24 avril 2018 à Marche-en-Famenne.*

(7) *Commissariat général au Tourisme, La Wallonie touristique en chiffres. Données 2019, Namur, 2020*

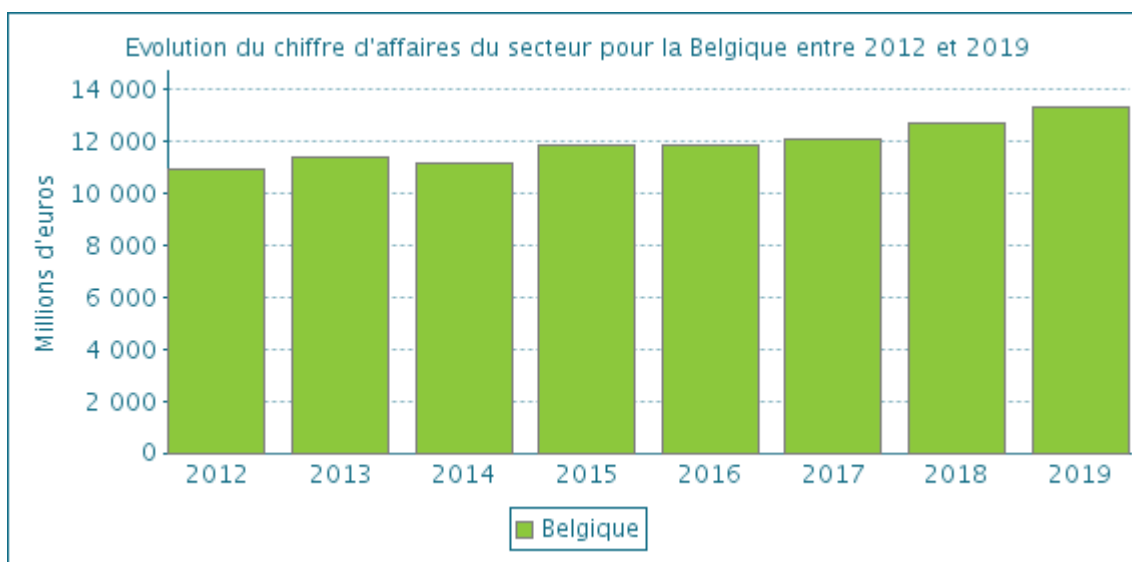
Positionnement économique du secteur

Chiffre d'affaires

En 2019, le secteur culture, loisirs et tourisme a connu une légère progression de son chiffre d'affaires par rapport à 2018 (+ 1,1 %). Celui-ci se monte à 13 milliards et 300 millions.

Après une année 2016 difficile associée aux attentats et au climat d'insécurité dans la capitale belge, le secteur touristique retrouve la croissance depuis 4 ans. La fluctuation des subsides publics affectés à la culture peut également influencer le chiffre d'affaires des loisirs, de la culture et du tourisme. Enfin, la numérisation des activités de commercialisation des opérateurs de tourisme et d'hébergement a eu un impact sur le volume d'activités.

En Belgique en 2019, 54 % du chiffre d'affaires du secteur est réalisé par les agences de voyages, 21 % par les activités de sport, 17 % par les activités de spectacle et 5 % par les activités récréatives et de loisirs.



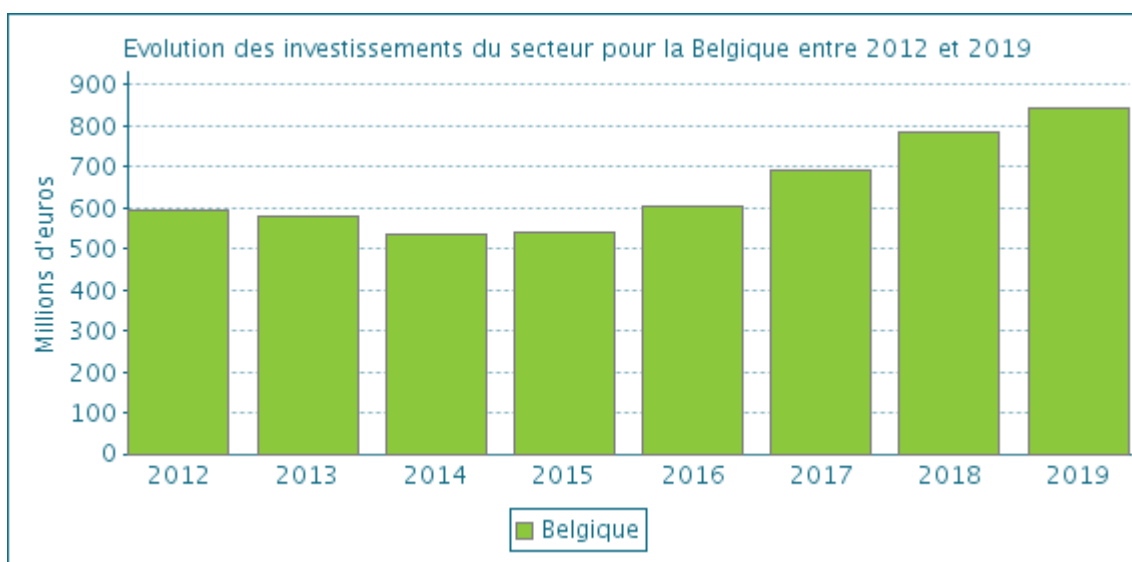
Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium, calculs le Forem

Investissements

Depuis 2015, les investissements en Belgique dans le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme ont connu une évolution à la hausse après une période de diminution. Sur la période 2018-2019, le secteur voit une augmentation de ses investissements de plus de 7 %.

Sur une perspective plus longue, entre 2014 et 2019, les investissements ont augmenté en volume de 45 % en Belgique.

Pour l'année 2019, les investissements s'élèvent à 834 millions d'euros au niveau national. 66 % des investissements concernaient les activités liées au sport et 15 % les activités créatives, artistiques et de spectacle.



Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium, calculs le Forem

(1) Remarque concernant les données du commerce international de la BNB : une différence peut exister entre les données fédérales et la somme des données régionales. Celle-ci s'explique par le caractère confidentiel de certaines données au niveau régional et par l'impossibilité d'identifier la région de provenance ou de destination de certains biens (dans ce cas, les données concernant ces biens sont publiées au niveau fédéral mais pas régional).

(2) *idem*

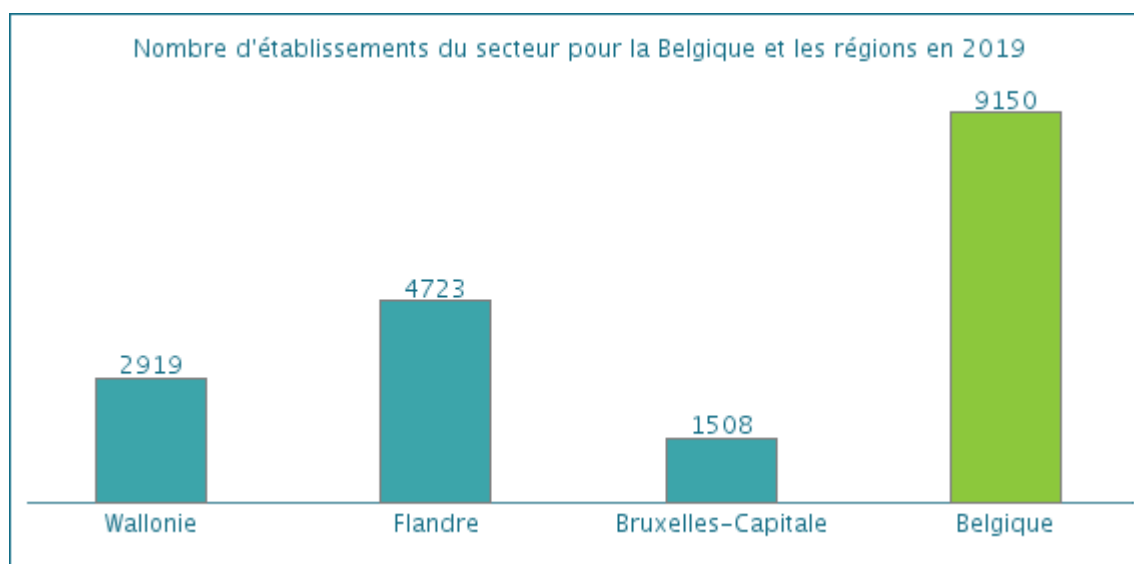
Entreprises du secteur

Belgique

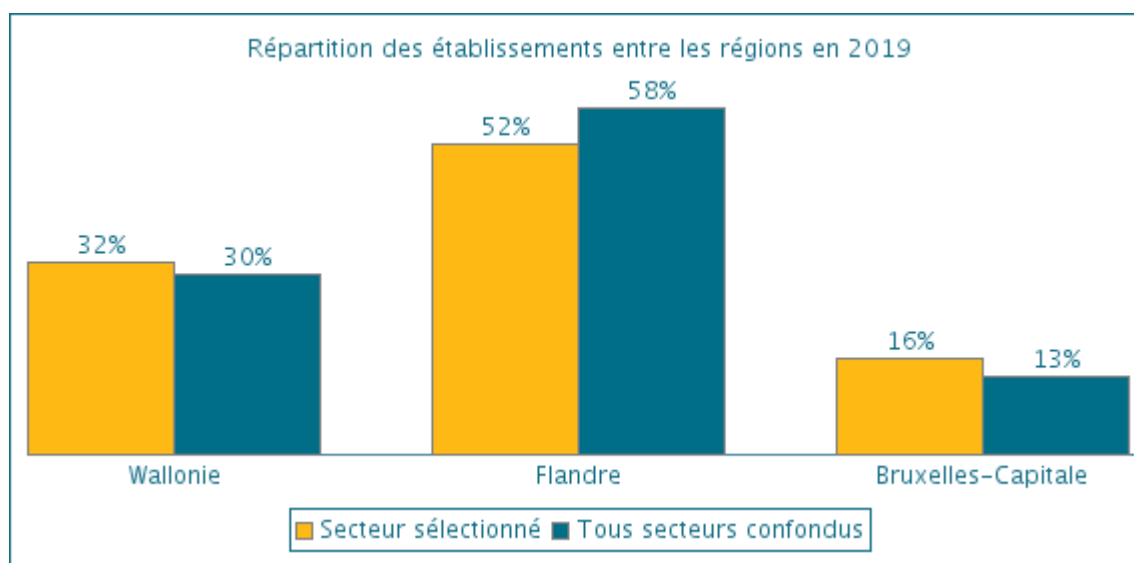
En 2019, le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme compte 9.150 établissements (1) en Belgique. Cela représente une hausse de 1 % par rapport à 2018. Cela place le secteur à la 11^{ème} position en termes de nombre d'établissements sur l'ensemble des secteurs en Belgique avec 3 % du total des établissements du Royaume.

La répartition géographique des établissements de ce secteur diffère peu de celle de l'ensemble des secteurs. La Wallonie représente 32 % des établissements du secteur de la culture, des loisirs et du tourisme en Belgique. 17 % des établissements se trouvent à Bruxelles-Capitale et 52 % en Flandre. Bruxelles-Capitale et la Wallonie sont un peu mieux représentées que la Flandre.

84 % des établissements sont présents dans quatre sous-secteurs : activités liées au sport (3.178 soit 35 %) ; activités créatives, artistiques et de spectacle (2.281 soit 25 %) ; bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (1.316 soit 14 %) ; agences de voyage et voyagistes (1.019, soit 11 %).



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem



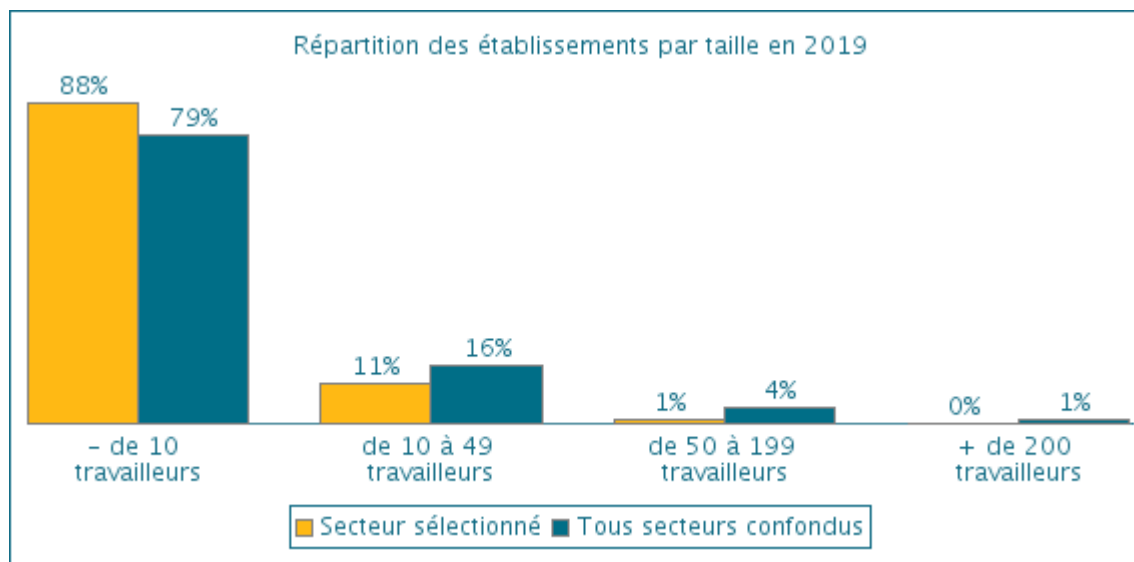
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Wallonie

En 2019, la Wallonie compte 2.919 établissements employant des travailleurs salariés.

88 % des établissements de ce secteur occupent moins de 10 travailleurs.

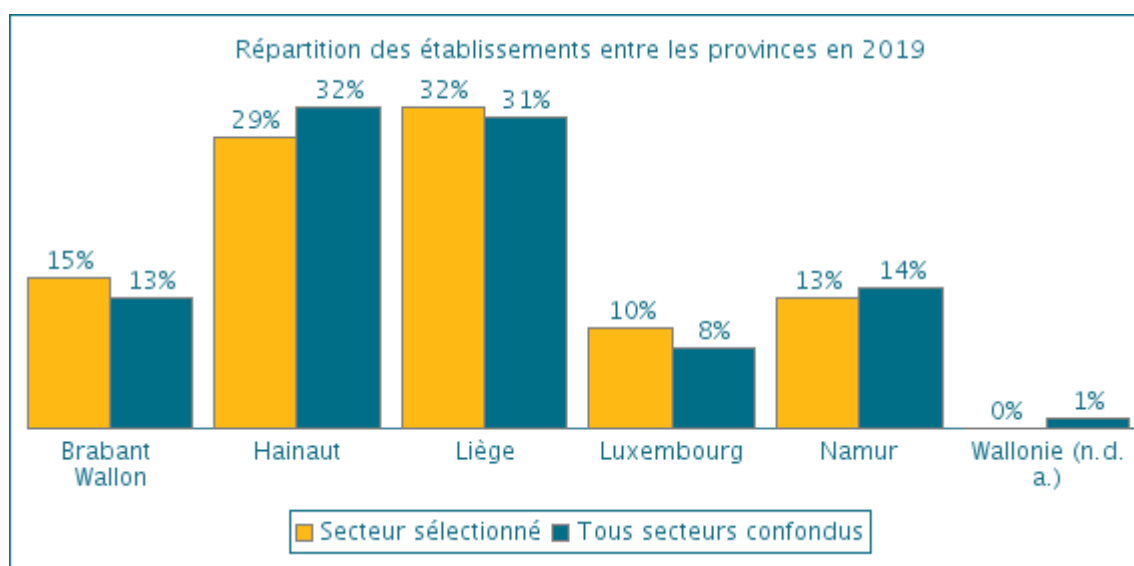
Globalement 99 % des établissements du secteur de la culture, des loisirs et du tourisme occupent moins de 50 travailleurs. Tous secteurs confondus, cette proportion est de 96 %.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

En 2019, la répartition provinciale des établissements de ce secteur suit globalement la tendance de l'ensemble des secteurs. Ce sont les provinces de Liège (32,4 %) et de Hainaut (29,0 %) qui possèdent la plus grande proportion des établissements wallons.

En comparaison avec l'ensemble des secteurs, les provinces du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg comptent proportionnellement plus d'établissements appartenant au secteur de la culture, des loisirs et du tourisme.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

(1) Le terme "établissement" désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

Emploi dans le secteur

Niveau d'emploi

Belgique

En 2019, le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme comptabilise 62.358 postes de travail salariés en Belgique (1). Cela représente 1,5 % du total des postes salariés belges (2).

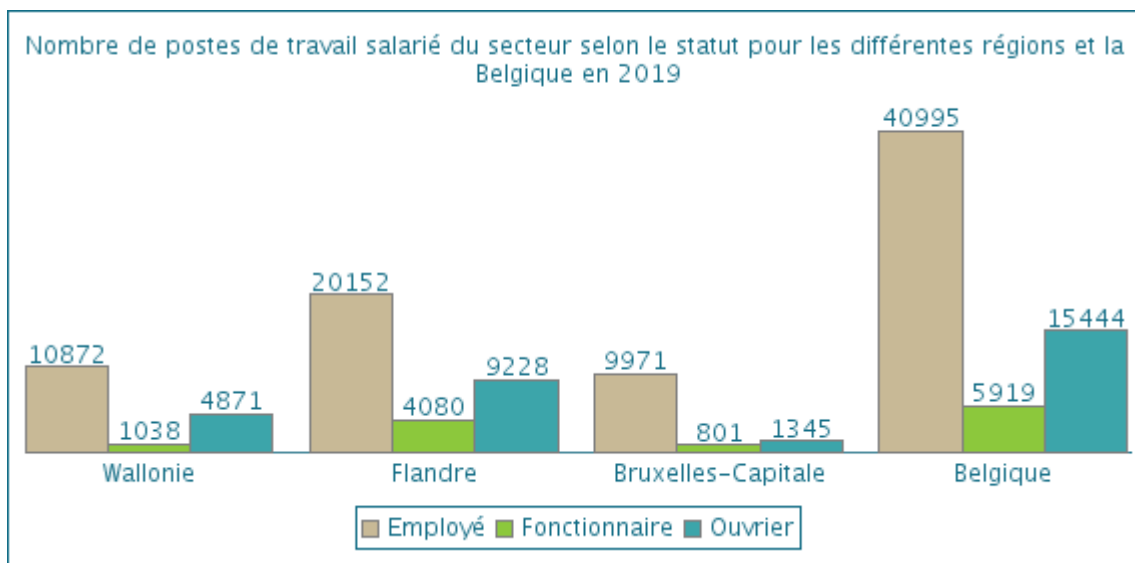
C'est en Flandre que se trouve le plus grand nombre de postes (plus de 33.000, soit 53 %). La Wallonie regroupe 16.781 postes soit 27 % du total.

En Belgique, 6 postes sur 10 sont occupés sous le statut d'employé (65 %), un quart sous le statut d'ouvrier (25 %) et 10 % en tant que fonctionnaire.

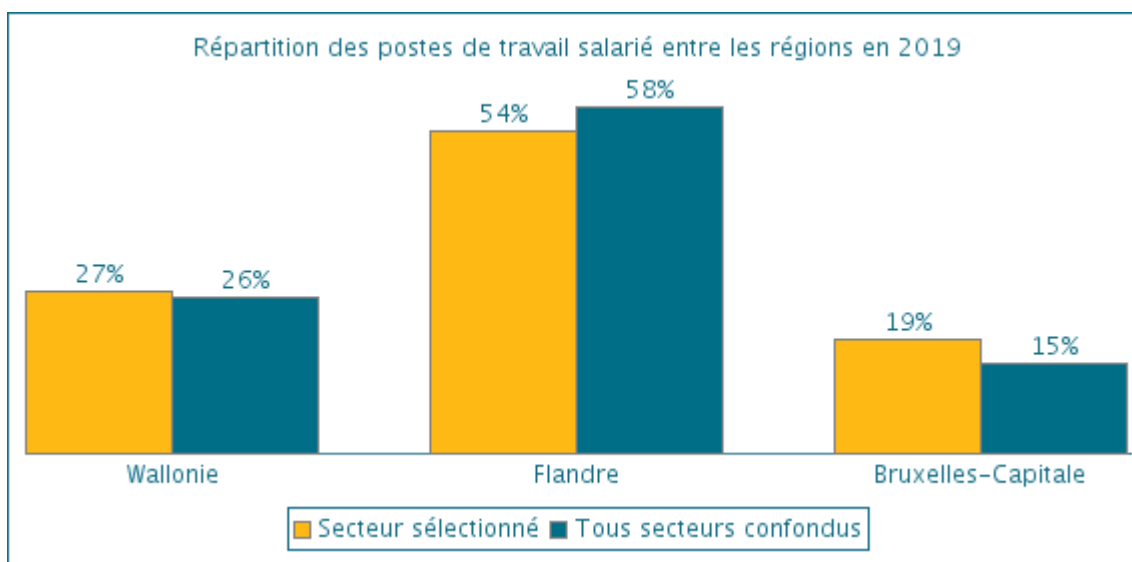
C'est à Bruxelles-Capitale que la proportion d'employés est la plus forte (86 %) et celle des ouvriers la plus faible (3 %).

Les sous-secteurs qui génèrent le plus d'emplois sont : les activités liées au sport (19.162 unités, soit 30,7 %) ; les activités artistiques, créatives et de spectacle (13.997 unités, soit 22,4 %) et les bibliothèques, musées, archives et autres activités culturelles (14.095 unités, soit 22,6 %).

Comme le montre le graphique, la proportion d'emplois dans les régions est sensiblement équivalente à celle qu'elle occupe dans l'ensemble des secteurs, même si Bruxelles semble être mieux représentée que pour les autres secteurs.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem



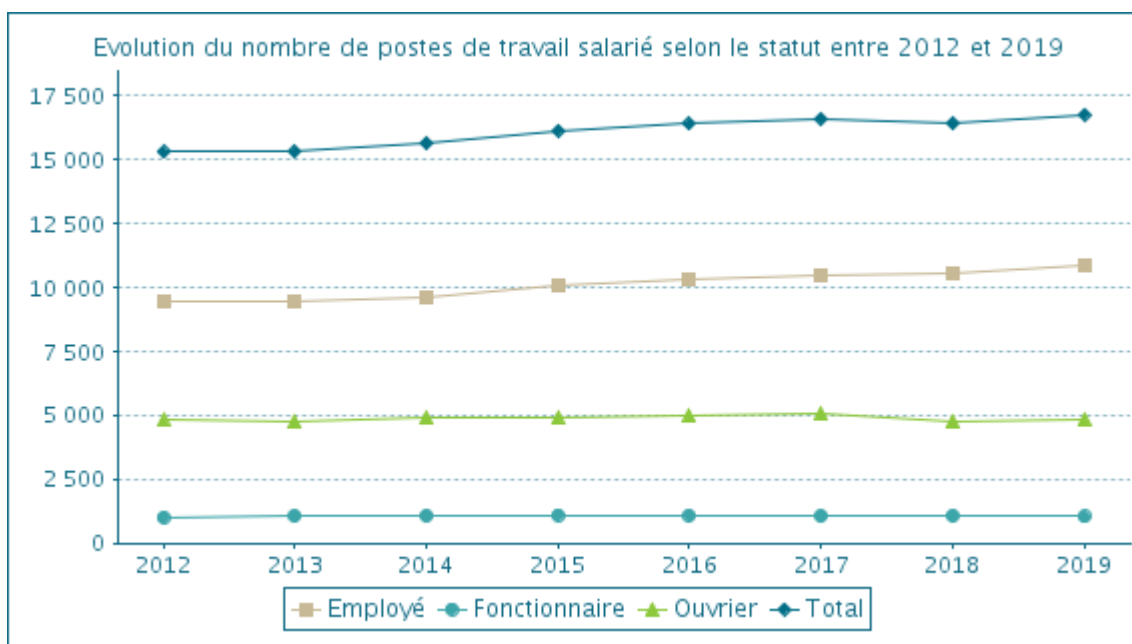
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Wallonie

En 2019, le nombre de postes de travail du secteur de la culture, des loisirs et du tourisme est de 16.781, ce qui représente moins de 2 % de l'emploi wallon.

De 2014 à 2019, l'emploi a crû de plus de 9 %.

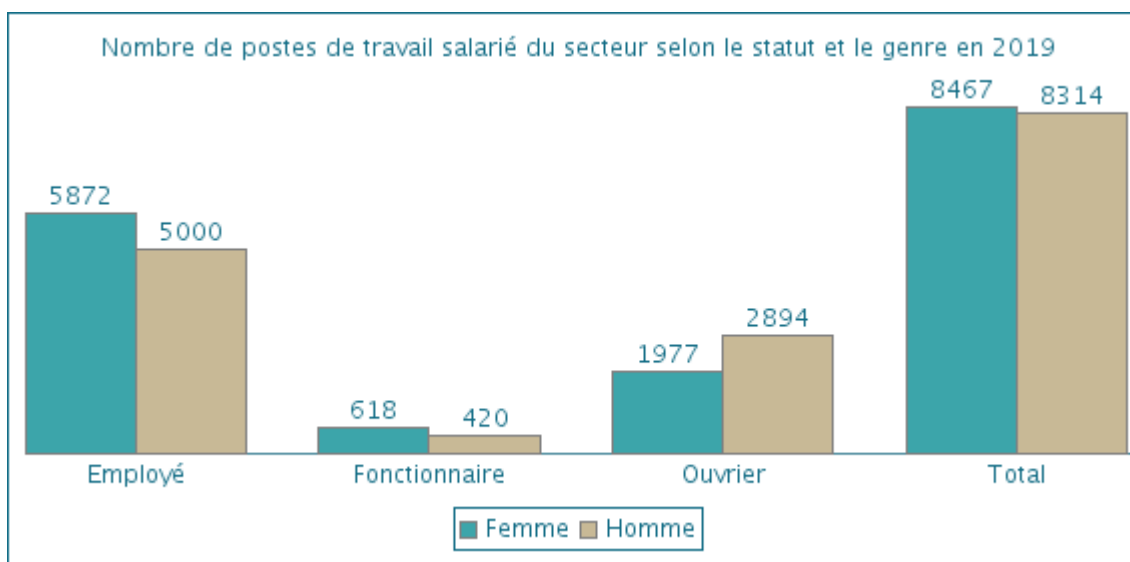
Le nombre de fonctionnaires et d'ouvriers est resté relativement stable. Le nombre d'employés a légèrement augmenté.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2012-2019, calculs le Forem

En 2019, la répartition hommes-femmes pour le secteur wallon de la culture, des loisirs et du tourisme montre une parité quasi parfaite.

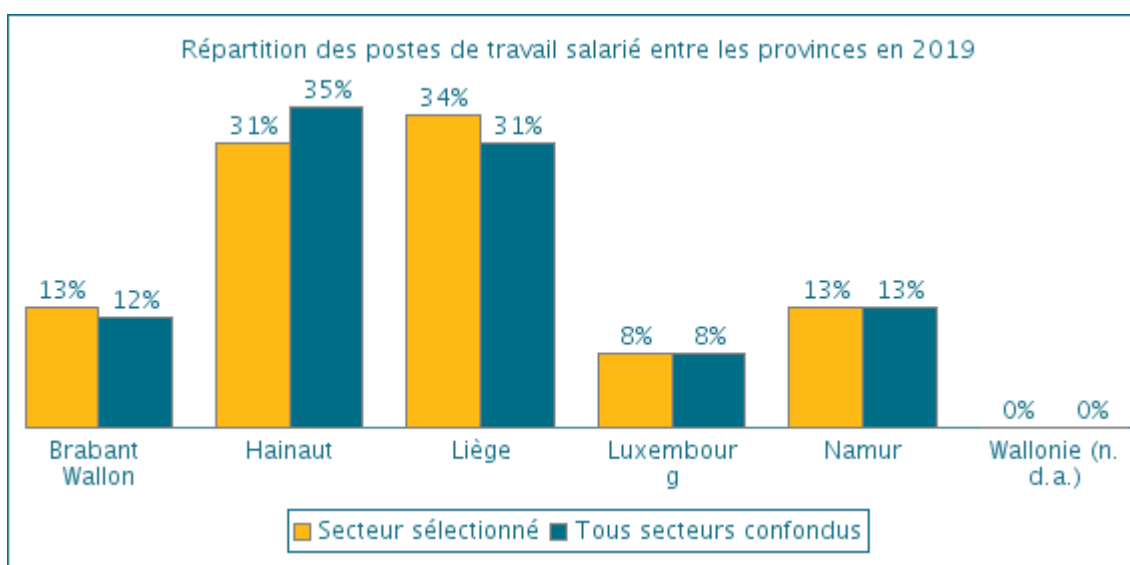
Les femmes sont plus nombreuses que les hommes pour les statuts d'employé et de fonctionnaire.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

La répartition de l'emploi salarié par province indique que l'emploi du secteur culture, loisirs et tourisme se retrouve majoritairement dans les provinces de Liège et de Hainaut.

La province de Liège représente 33,9 % des postes de travail salariés du secteur de la culture, des loisirs et du tourisme en Wallonie. Tous secteurs confondus, cette part est de 31,3 %. Inversement, la province de Hainaut détient 35,3 % de l'emploi salarié mais seulement 31,1 % des postes dans le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme. L'emploi spécifique au secteur semble légèrement surreprésenté dans le Brabant wallon (13,4 % contre 12,4 % tous secteurs confondus).



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

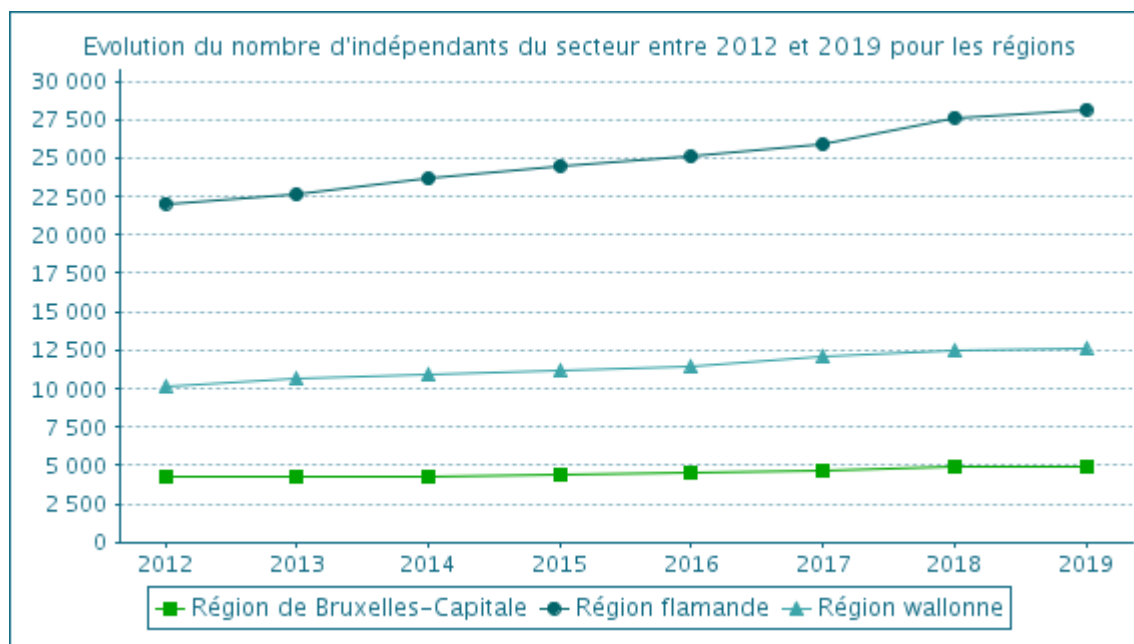
Les indépendants

En 2019, on dénombre en Belgique 46.210 travailleurs indépendants (3) dans le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme. Cela représente 4 % du total belge.

Entre 2017 et 2019, le nombre d'indépendants dans ce secteur est en augmentation (7 %) en Belgique.

La Wallonie compte 12.566 travailleurs indépendants pour le secteur de la culture, des loisirs et du tourisme. La répartition géographique selon les régions montre que 61 % des indépendants sont situés en Flandre, 27 % en Wallonie et 12 % à Bruxelles-Capitale.

C'est le sous-secteur des activités créatives artistiques et de spectacle (47 %) qui est le mieux représenté chez les indépendants wallons, suivi des activités des agences de voyages et des voyagistes (29 %) et des activités récréatives et de loisirs (18 %).



Source : INASTI 2012 - 2019, calculs le Forem

(1) Remarque concernant les données du commerce international de la BNB : une différence peut exister entre les données fédérales et la somme des données régionales. Celle-ci s'explique par le caractère confidentiel de certaines données au niveau régional et par l'impossibilité d'identifier la région de provenance ou de destination de certains biens (dans ce cas, les données concernant ces biens sont publiées au niveau fédéral mais pas régional).

(2) idem

Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

A&T	Attractions et Tourisme Wallonie http://www.attractions-et-tourisme.be/
ABTO	Association Belge des Tours Operators http://https://www.abto.be
APA	Association du Patrimoine artistique asbl http://www.associationdupatrimoineartistique.be
APEF	Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation http://https://www.apefasbl.org/

APSAM	Service général des arts de la scène http://www.creationartistique.cfwb.be/
CESSOC	Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et SocioCulturel http://www.cessoc.be
CGT	Le Commissariat Général au Tourisme de la Région wallonne http://https://www.tourismewallonie.be/
FBAА	Fédération Belge des Exploitants d'Autobus et d'Autocars et des Organisateurs de Voyage http://https://www.fbaa.be/fr
FIT	Fédération de l'Industrie du Tourisme http://https://www.fit-fti.be/indexfr.php
FIT	Fédération de l'Industrie du Tourisme http://https://www.fit-fti.be/indexfr.php
Forem Formation Tourisme	Centre de compétence dans le domaine du Tourisme http://https://www.formation-tourisme.be/
RECREABEL	Association belge de fournisseurs d'équipements de jeu, de mobilier de parc et jardin et d'autres produits et services destinés au secteur récréatif http://https://www.fedustria.be/fr/textile-bois-ameublement/hout-meubelindustrie/andere/recreabel
SABAM	Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs http://https://www.sabam.be/fr
UIFB	Union des Industriels Forains Belges http://www.dfb-vbf.be
UPAV	Union Professionnelle des Agences de Voyages http://https://www.upav.be/
UPAV	Union professionnelle des Agences de Voyage http://https://www.upav.be
Wallonie Belgique Tourisme	Wallonie Belgique Tourisme http://https://walloniebelgiquetourisme.be/

Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les principales commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
-----------------	-------------------

121	Commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection
217	Commission paritaire pour les employés de casino
223	Commission paritaire nationale des sports
227	Commission paritaire pour le secteur audiovisuel
302	Commission paritaire de l'industrie hôtelière
303	Commission paritaire de l'industrie cinématographique
303.01	Sous-commission paritaire pour la production de films
303.02	Sous-commission paritaire pour la distribution de films
303.03	Sous-commission paritaire pour l'exploitation de salles de cinéma
303.04	Sous-commission paritaire pour les industries techniques du film
304	Commission paritaire du spectacle.
314	Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté
329	Commission paritaire pour le secteur socioculturel
329.01	Sous-commission paritaire pour le secteur socioculturel de la Communauté Flamande
329.02	Sous-commission paritaire pour le secteur socioculturel de la Communauté Française et Germanophone et de la Région wallonne
329.03	Sous-commission paritaire pour les organisations socioculturelles fédérales et bicommunautaires
333	Commission paritaire pour les attractions touristiques
334	Commission paritaire des loteries publiques

Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem en 2020 en provenance de ce secteur.

[Animateur/animateur spécialiste d'activités sportives \(23133\)](#)

Métiers du groupe: Moniteur sportif (2313303), Maître nageur sauveteur (2313304)

[Animateur/animateur spécialiste d'activités culturelles et techniques \(23132\)](#)

Métiers du groupe: Animateur nature environnement (2313203), Animateur socioculturel (2313204), Responsable de structures d'animations culturelles et techniques (2313202), Animateur d'activités culturelles et techniques (2313201)

[Personnel navigant commercial de l'aviation civile \(43413\)](#)

Métiers du groupe: Hôtesse de l'air/ Steward (4341302)

[Animateur/animateur généraliste de loisirs \(23131\)](#)

Métiers du groupe: Responsable de centre de loisirs (2313102), Animateur d'atelier de centre de loisirs (2313101)

Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces (11211)

Métiers du groupe: Technicien de surface (1121101)

Accompagnateur/accompagnatrice tourisme (43411)

Métiers du groupe: Employé au service touristique (4341104), Guide (monuments, musées et sites) (4341102), Accompagnateur touristique (4341101)

Vendeur/vendeuse en produits culturels et ludiques (14225)

Métiers du groupe: Vendeur en produits culturels, ludiques et artistiques (1422501)

Agent/agent(e) d'accueil (12112)

Métiers du groupe: Réceptionnaire automobile (1211205), Agent d'accueil (1211201)

Opérateur/opératrice d'attractions (21241)

Métiers du groupe: Opérateur d'attractions (2124101)

Agent administratif/agent(e) administrative d'entreprise (12121)

Métiers du groupe: Aide-comptable (1212101), Employé administratif (1212104)

Serveur/serveuse en restauration (13222)

Métiers du groupe: Buffetier (1322202), Serveur en collectivité (1322204), Chef de rang (1322203), Serveur en restauration (1322201)

Cuisinier/cuisinière (13212)

Métiers du groupe: Cuisinier (1321201), Chef de partie (1321203), Cuisinier de collectivité (1321202)

Conducteur/conductrice de transport en commun (réseau routier) (43112)

Métiers du groupe: Cocher (4311203), Conducteur de train touristique (4311204), Conducteur d'autobus (4311202), Chauffeur d'autocar (4311201)

Agent/agent(e) de service de collectivité (11122)

Métiers du groupe: Ouvrier d'entretien du bâtiment (1112202), Brancardier (1112203), Assistant ménager en collectivité (1112207), Agent de soins en hydrothérapie (1112206), Assistant logistique en milieu hospitalier (1112201)

Spécialiste de la gestion de l'information (32214)

Métiers du groupe: Assistant bibliothécaire (3221404), Bibliothécaire (3221402), Documentaliste (3221401)

Technicien/technicienne de vente du tourisme et du transport (12241)

Métiers du groupe: Agent de comptoir en agence de voyages (1224101)

Employé polyvalent/employée polyvalente de restauration (13221)

Métiers du groupe: Equipier polyvalent de restauration (1322101)

Chargé/chargée de communication (32213)

Métiers du groupe: Chargé de communication (3221301), Community manager (3221303)

Intervenant/intervenante auprès d'enfants (11113)

Métiers du groupe: Accueillant d'enfants en milieu collectif (1111301), Assistant aux instituteurs maternels ou primaires (1111303), Responsable de structure d'accueil de la petite enfance (1111304), Accueillant d'enfants à domicile (1111302)

Animateur-présentateur/animateur-présentatrice (21216)

Métiers du groupe: Présentateur-animateur (2121601), Disc-jockey (2121602)

Caissier/caissière (14121)

Métiers du groupe: Caissier (hors libre service) (1412101)

Employé/employée des jeux (21242)

Métiers du groupe: Croupier (2124201)

Aide de cuisine (13211)

Métiers du groupe: Commis de cuisine (1321101), Plongeur (lave-vaisselle) (1321102), Plongeur (main) (1321103)

Barman/barmaid (13224)

Métiers du groupe: Barman (1322401)

Réceptionniste en établissement hôtelier (13122)

Métiers du groupe: Réceptionniste d'établissement hôtelier (1312201), Premier de réception (1312203), Employé polyvalent en établissement hôtelier (1312204)

Codes NACE

Le secteur Culture, loisirs et tourisme est composé des codes Nace-Bel 2008 suivants :

- 79.1 Activités des agences de voyage et des voyagistes
- 79.9 Autres services de réservation et activités connexes
- 90.0 Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 91.0 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 92.0 Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 93.1 Activités liées au sport
- 93.2 Activités récréatives et de loisirs

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.